



## **Séance du 15 décembre 2009**

L'an deux mil neuf, le 15 décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle polyvalente de Blésignac sous la présidence de Monsieur Bernard Le GOREC, Président.

**PRESENTS (40) BARON** : Emmanuel LE BLOND DU PLOUY. Xavier SMAGGHE. Christophe DELPINO (Suppléant de Manuel ALONSO). **BLESIGNAC** : Jean-François THILLET. André FAURE. **CREON** : Pierre GREIL. Pierre GACHET. Angélique RODRIGUEZ (suppléante de Jean-Marie RAMBAUD), Sylvie DESMOND, Pierre HUGUET. **CROIGNON** : Frédéric COUSSO. Patrick BONNIER. **CURSAN** : Jean-Pierre SEURIN. Dominique RONDET. **HAUX** : Bernard LE GOREC. Nathalie AUBIN. Jean-Paul LANDA (suppléant de Jacques PERCHERON). **LA SAUVE MAJEURE** : Alain TERRAZA. Francis LAFON (suppléant de Jacques BORDE) . Dany CREPEAUX. Annie BRAGATTO. **LE POUT** : Marcel COURBERES. Michel NADAUD. **LIGNAN DE BORDEAUX** : Jean-Paul LESTONNAT. Françoise GUIMON. Jean-Michel BEGEY. **LOUPES** : Michel GAUTIER. **MADIRAC** : Michèle BOUTANT. Jean-Michel PASZAK. **SADIRAC** : Jacky VERDIER. Jean-Louis MOLL. Alain STIVAL. Patrick GOMEZ. Jean Louis PREBOT. Laurent GUIGNES. Isabelle LAFON. **SAINT GENES DE LOMBAUD** : Jean-Michel DOUENCE. Jean-Claude JABIOL. **SAINT LEON** : Nicolas TARBES. Christine CHARPENTIER.

**EXCUSES** : **CREON (2)**: Jean SAMENAYRE. Mathilde FELD.

**ABSENT** : **LOUPES (1)**: Fabrice BENQUET.

**Secrétaire de séance** : Monsieur André FAURE est élu secrétaire de séance.

### **1) Adoption du compte-rendu de la séance du 17 novembre 2009**

Celui ci, après lecture commentée est adopté à l'unanimité.

### **2) Présentation par des représentants de la DDTM (Direction Départementale des territoires et de la Mer) du dispositif ATESAT (Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) pour la période 2010 / 2012**

**Le contexte** : un redéploiement des missions de la DDE pour une politique prioritaire de l'Etat, la réorganisation des services au vu de la RGPP.

L'exposé peut être résumé comme suit :

#### **1°) - Actions de l'état recentrées sur les politique prioritaires:**

- Enjeux de logements et de mixité sociale.
- De sécurité et de limitation des risques.
- D'économies d'espaces, de qualité urbaine, de bâtiments durables.
- D'environnement et de biodiversité.

#### **2°) - Réorganisation de l'administration départementale de l'état :**

- Regroupement des services pour un Etat plus à même de remplir ses missions, plus accessible et plus simple.
- Organisation départementale : préfecture, directions départementales interministérielles dont la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) issue de la DDE, de la DDAF et du Bureau Environnement de la Préfecture.

- Le rôle de la DDTM est d'intervenir en appui et en conseil auprès des collectivités sur les enjeux d'aménagement durable et en particulier sur les orientations du Grenelle de l'Environnement.

### **3°) - Les modes d'intervention en ATESAT:**

- Optimisation des moyens dans le cadre de l'ATESAT (complémentarité d'actions avec les collectivités - intervention en appui ponctuel lorsqu'un apport de plus value technique est nécessaire).
- Travail sur les pistes de progrès possibles en termes de mutualisation intercommunale.

### **4°) - Contexte pour la période 2010-2012 (Evolution des services de l'Etat):**

- De moins en moins de compétences disponibles pour la voirie.
- Le redéploiement du réseau territorial sur les nouveaux champs de la DDTM (eau, prévention des risques, aménagement durable).

### **5°) - Evolution par mission:**

- **Aménagement** : informations sur les décisions nationales, conseils, assistance sur les procédures ou la mise au point d'actions au regard des orientations réglementaires du Grenelle.
- **Gestion du domaine public** : interventions limitées à appui technique sur cas complexes : aide en 2010 pour prise en charge par la commune ou pour mutualisation intercommunale.
- **Voirie** : aide à la mise en place de la programmation d'interventions pluriannuelle pour l'entretien sur l'ensemble d'un réseau communal ou intercommunal. Ni le suivi des travaux, ni la constatation de service fait, ni la gestion des marchés ne font à présent partie de la mission.
- **Ouvrages d'art** : achèvement si besoin de l'inventaire. S'il a été détecté des désordres, proposition de faire réaliser un diagnostic, dans tous les cas, proposition de modalités de contrôle périodique.
- **Intercommunalité** : promouvoir la structuration d'intercommunalités et **encourager l'autonomie des collectivités sur des missions courantes historiquement assurées par les services de l'Etat** (encourager la mutualisation des moyens humains, matériels et financiers).

### **6°) - Dialogues avec les collectivités locales pour la mise en place des conventions « triennales »**

- Organisation de séances d'informations sur les orientations proposées au niveau intercommunal.
- Envoi des documents nécessaires aux collectivités pour l'adoption des conventions.
- Prise de contact soit par groupe de communes soit de façon individuelle pour mise en œuvre des orientations.

## **3) Présentation de l'association La Ribambule, délégataire de service public dans le domaine de l'accueil du Jeune Enfant**

La Présidente, Madame Coralie MARTIN, se présente avant de laisser la parole à Mesdames Valérie COUSTILLAS directrice de l'association et Petri GARCIA, responsable du service OSPE (Offre de Service Petite Enfance) L'Ombilic.

**Historique** : - 1985 : Ouverture d'une crèche parentale de 16 place gérée par une association de parents, soutenue par la commune de Créon.

- 2001 : la Communauté de Communes du Créonnais prend la Compétence « Petite Enfance » et délègue à la Ribambule le service d'accueil sur le territoire.

**Les statuts** de l'association changent donc en 2001 :

**Article 1** : - But de l'association : organiser la garde des enfants âgés de trois mois à 6 ans sur le territoire de la Communauté de Communes, à cet effet l'association est gestionnaire de toutes les structures « Petite Enfance » créées sur le territoire.

- Répondre aux difficultés de garde d'enfants des parents, encourager l'éveil et la créativité des enfants, favoriser leur développement physique, intellectuel et affectif.

**Article 8** : Composition du Conseil d'administration : Collège des membres de droit, Collège des familles, collège des membres d'honneur.

**Les structures** : 4 Multi-accueils à Créon, Madirac, Baron, Lorient et le Relais Assistantes Maternelles.

A la rentrée de Septembre 2008, **155 enfants** accueillis issus des 14 communes de la Communauté de Communes. Dans l'année, 286 enfants accueillis pour 100 places. **Le Personnel** : 44 salariés qui représentent 40.82 ETP.

**Le cadre législatif** est fixé avec le Conseil Général de la Gironde, le **cadre contractuel** avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et le **cadre conventionnel** avec la Communauté de Communes.

**L'analyse du prix de revient horaire** : En général, la Ribambule présente un prix de revient moyen par an de ses structures comparable voire inférieur au prix de revient annuel moyen départemental (Schéma Départemental de l'Accueil du Jeune Enfant-2006).

**Convention collective du lien social et familial** : Rattachement de l'association en 2007 avec échelonnement jusqu'à fin 2009. Les Principales modifications sont : 8 jours de congés payés supplémentaires, le taux de cotisation de formation passe de 1.60% à 2.60%, le taux de cotisation prévoyance passe de 1.53% à 1.87% , modification du système de classification des emplois rattaché à des grilles de salaires.

**L'Offre de Service Petite Enfance (OSPE)**: un dispositif expérimental CAF qui donne naissance au service L'Ombilic pour faciliter l'accompagnement des familles en recherche d'un mode d'accueil sur le territoire Créonnais. Depuis sa mise en service en Septembre 2008, 223 demandes de places d'accueil ont été recueillies avec orientation des familles soit vers le mode d'accueil individuel (113 assistantes maternelles en activités sur le Créonnais pour 293 places) soit vers un mode d'accueil collectif.

La présentation est suivie de questions, notamment sur les assistantes maternelles.

Dany CREPEAUX, Vice - Présidente en charge du Social et de la Solidarité précise que l'OSPE, dispositif expérimental impulsé par la CAF, facilite le parcours parfois difficile des parents dans la recherche d'un mode d'accueil. D'autre part, elle rappelle que ce dispositif constitue aussi et surtout un outil de veille territorial important à la disposition des élus.

#### **4) Modification des statuts de la Communauté de Communes du Créonnais : constitution du bureau communautaire - nombre de membres en exercice (délibération n°45/12/09)**

Monsieur le Président précise que conformément à l'article L 5211-10 du C.G.C.T, le Bureau d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice - Présidents, et éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant (en l'occurrence ici le conseil communautaire), sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci.

Dans l'hypothèse où des statuts auraient fixé un nombre de vice-présidents, il revient à l'assemblée délibérante et à elle seule normes, le droit de fixer librement, dans les conditions prévues par la loi, le nombre de ses Vice - Présidents.

Les statuts actuels **adoptés et approuvés par arrêté préfectoral du 11 Juillet 2005** ont ainsi prévu

- L'article 6 fixe le nombre de vice-présidents à 6, porté à 8 par décision du conseil communautaire en avril 2008.
- L'article 7 fixe le nombre de membres du Bureau à 15.

Monsieur le Président donne lecture de la composition du Bureau communautaire installé en 2008 comme suit :

- Bernard LE GOREC	HAUX
- Emmanuel LE BLOND DU PLOUY	BARON
- Jean-François THILLET	BLESIGNAC
- Pierre GACHET	CREON
- Frédéric COUSSO	CROIGNON
- Jean-Pierre SEURIN	CURSAN
- Nathalie AUBIN	HAUX
- Dany CREPEAUX	LA SAUVE MAJEURE
- Marcel COURBERES	LE POUT
- Jean-Michel BEGEY	LIGNAN DE BORDEAUX
- Michel GAUTIER	LOUPES

- |                       |                        |
|-----------------------|------------------------|
| - Michèle BOUTANT     | MADIRAC                |
| - Jacky VERDIER       | SADIRAC                |
| - Jean-Michel DOUENCE | SAINT GENES DE LOMBAUD |
| - Nicolas TARBES      | SAINT LEON             |

Monsieur le Président propose de modifier les statuts et notamment les articles 6 et 7 de la façon suivante :

**Nombre de vice-présidents égal à 8**

**Nombre de membres du bureau porté de 15 à 18**

En prenant en compte les trois maires, de Créon, de La Sauve majeure, de Lignan de Bordeaux qui ne faisaient ne faisant pas partie du Bureau. Cette proposition d'élargissement correspond au souci d'information et de représentation de chaque commune par son maire, tel que le prévoit le projet de règlement intérieur du bureau qui sera adopté par libre administration et qui ne revêt aucun caractère obligatoire.

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, selon le vote suivant, par 36 voix Pour – 0 contre – 4 abstentions*

*- Accepte les modifications de la composition du Bureau établi comme suit :*

- |                              |                        |
|------------------------------|------------------------|
| - Bernard LE GOREC           | HAUX                   |
| - Emmanuel LE BLOND DU PLOUY | BARON                  |
| - Jean-François THILLET      | BLESIGNAC              |
| - Pierre GACHET              | CREON                  |
| - Frédéric COUSSO            | CROIGNON               |
| - Jean-Pierre SEURIN         | CURSAN                 |
| - Nathalie AUBIN             | HAUX                   |
| - Dany CREPEAUX              | LA SAUVE MAJEURE       |
| - Marcel COURBERES           | LE POUT                |
| - Jean-Michel BEGEY          | LIGNAN DE BORDEAUX     |
| - Michel GAUTIER             | LOUPES                 |
| - Michèle BOUTANT            | MADIRAC                |
| - Jacky VERDIER              | SADIRAC                |
| - Jean-Michel DOUENCE        | SAINT GENES DE LOMBAUD |
| - Nicolas TARBES             | SAINT LEON             |
| <br>                         |                        |
| - Jean-Marie DARMIAN         | CREON                  |
| - Alain TERRAZA              | LA SAUVE MAJEURE       |
| - Françoise GUIMON           | LIGNAN DE BORDEAUX     |

**Nota** Le projet de règlement intérieur du bureau (distribué aux membres du conseil communautaire) a soulevé la question de la représentation de chaque commune pour tout vote (ce sujet sera évoqué à l'occasion de la prochaine réunion du bureau).

**5) Liste des associations et des manifestations d'intérêt communautaire année 2010 (délibération 47/12/09)**

Monsieur le Président rappelle l'extrait de l'annexe sur l'intérêt communautaire du 1<sup>er</sup> juin 2005 :

**G2- Soutenir par subventions de fonctionnement des clubs sportifs, des associations culturelles ou de loisirs dont la liste sera arrêtée annuellement par le Conseil Communautaire.**

Sont définies comme étant d'intérêt communautaire :

« Les clubs sportifs, les associations culturelles ou de loisirs dont l'activité est exclusive sur le territoire communautaire et dont les actions s'adressent prioritairement aux jeunes de ce territoire. Elles devront s'engager en contre partie à appliquer une tarification réduite spécifique à leurs adhérents ayant un domicile sur le territoire communautaire. Le conseil communautaire dressera à la fin de chaque année civile la liste des associations répondant à ces critères et pouvant permettre l'attribution d'une subvention ».

### **3- Soutenir financièrement les manifestations annuelles promouvant l'identité du territoire communautaire**

Sont définies comme étant d'intérêt communautaire :

*« Les manifestations sportives, culturelles, de loisirs qui mettent en évidence l'identité du territoire communautaire et en valorisent l'image. Le conseil communautaire dressera chaque année la liste des manifestations répondant à ces critères et pouvant permettre l'attribution d'une subvention. »*

Monsieur le Président rappelle également qu'en 2009 la Communauté de Communes a été confrontée à une recrudescence des sollicitations, émanant à la fois des associations déjà soutenues, et d'associations nouvellement demandeuses ou créées.

La Commission Vie Associative de la Communauté de Communes pointe aujourd'hui la nécessité de réinterroger les objectifs des politiques culturelles et sportives et les modalités d'attribution des subventions.

La Commission « Vie Associative » s'est réunie le 26 Novembre 2009 afin d'établir la liste des associations et des manifestations d'intérêt communautaire pour l'année 2010.

*Il est donc proposé les dispositions suivantes :*

#### **Au niveau des associations :**

- Amis de l'abbaye de La Sauve
- A.F.L du Créonnais
- Echiquier club du Créonnais
- Football club en Créonnais
- Gens et amis de la poterie
- Handball club Créonnais
- J.O.S.E.M.
- Musique en Créonnais
- Petit bruit petit plouf
- S.AH.C.C.
- Les Mots de Jossy
- La Soupape (section cirque)
- Union sportive Sadiracaise (section Rugby)
- Université du temps libre
- U.S.L badminton

#### **Pour les manifestations :**

La Nuit de La Sauve, La Fête de la poterie, Le Festival du Conte, L'Entre Deux Films

**- de considérer par ailleurs que cette liste n'obère pas la possibilité de retranchement ou d'ajout, selon les possibilités budgétaires.**

**- d'adopter des mesures d'ordre budgétaire conséquentes aux subventions de l'année N +1 (2010).**

*Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres présents ou représentés :*

- *Acceptent la liste des associations et des manifestations d'intérêt communautaire telle qu'elle a été présentée pour l'année 2010.*
- *Donnent un accord de principe ( selon le vote suivant Pour : 40 Contre : 0 )*

*pour verser par anticipation, les acomptes de subventions aux associations, calculés au prorata du 12<sup>ème</sup>, de la subvention votée au budget N, et dans l'attente du vote du budget de l'année N +1.*

## **6) Manifestations, répartition de l'enveloppe « Contes en Créonnais » année 2009 (délibération n° 48/12/09)**

La délibération 15/04/2009 du 14 Avril 2009 (vote du Budget) a prévu des dotations prévisionnelles pour des manifestations à caractère culturel et sportif. L'animation des soirées « Contes en Créonnais » a été provisionné à hauteur de 1600 € maximum.

Afin de solder l'exercice budgétaire dans l'attente de disposer des justificatifs des dépenses, sur la base des informations actuelles, il est proposé d'indemniser les bibliothèques comme suit :

<b>Bibliothèque municipale de CREON</b>	:	400 €
<b>Bibliothèque municipale de SADIRAC</b>	:	400 €
<b>Bibliothèque municipale de LA SAUVE MAJEURE</b>	:	400 €

Il est précisé que cette attribution sera effective sur présentation des justificatifs précités.

*Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres présents ou représentés,*

- *Acceptent la répartition de l'enveloppe globale des Soirées Contes pour l'année 2009 ci-dessus présentée.*

## **7) DIVERS**

### **7.1) Les masques FFP2 (dispositif de lutte H1N1)**

Monsieur le Président annonce que les masques FFP2 contre la grippe H1N1 sont arrivés au siège de la Communauté de Communes et à disposition des communes concernées.

### **7.2) Les Vœux 2010**

Monsieur le Président rappelle que les Vœux pour la Communauté de Communes se dérouleront le samedi 2 janvier 2010 à partir de 18H à Haux concomitamment avec ceux de la municipalité. Par ailleurs, il remet aux élus communautaires présents, un tableau récapitulatif des dates des vœux des communes de la Communauté de Communes.

### **7.3) Le PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics)**

Monsieur le Président conseille à chaque commune d'adopter le PAVE avant le 22 décembre 2009 (délai réglementaire) en évoquant l'importance de ce plan pour chacune des collectivités. En effet, ce programme doit permettre d'accroître la mise en accessibilité de l'espace public, des services de transport et des bâtiments publics pour les personnes en situation de handicap, suite à un diagnostic communal préalable. L'adoption du PAVE de la Communauté de Communes (pour ses bâtiments) est prévue en début 2009.

### **7.4) L'ESAT de Lorient-Sadirac**

Monsieur le Président mentionne qu'il a été reçu avec des élus communautaires sur le site de l'ESAT (établissement et service d'aide par le travail-ex CAT) à Lorient Sadirac. Monsieur le Président encourage les actions de cette organisme.

### **7.5) La Réforme des Collectivités Territoriales**

Monsieur le Président fait savoir que la controverse liée à la Réforme des Collectivités territoriales et à la suppression de la taxe professionnelle sont toujours d'actualité et qu'il convient de rester vigilants.

### **8) Exposé de chaque Vice - Président**

#### **8.1) Exposé de Monsieur le Vice - Président en charge des finances et du foncier**

Monsieur le Vice - Président mentionne suite à l'interrogation d'un élu communautaire sur les nombreux dysfonctionnements de la salle multisports, que cette dernière est utilisée très fréquemment. Il rajoute que la société de nettoyage accuse actuellement certaines faiblesses contrairement à la société Avantage Maison (société de maintenance) qui assure un excellent suivi de ce «centre sportif».

Monsieur le Président rajoute qu'il serait utile d'organiser une visite de cette salle avec l'ensemble des élus communautaires afin de constater ces dérèglements et de proposer les moyens d'y remédier. Puis, il rajoute qu'une offre géo technique a été proposée à la Communauté de Communes concernant l'étude sur les travaux de confortement du siège administratif.

#### **8.2) Exposé de Monsieur le Vice - Président en charge du Développement Durable et des relations avec le Pays CE2**

##### **Mers**

Monsieur le Vice - Président rappelle que la commission Développement Durable envisage d'aider financièrement et techniquement la commune de Baron dans la réalisation de son deuxième salon du Développement Durable. De même, il rajoute que les élus qui la constituent, souhaitent que chaque commune désigne un Référent Développement Durable d'ici février 2010 afin de renforcer les liens entre municipalités et Communauté de Communes (un courrier sur ce sujet sera envoyé prochainement).

Concernant le programme européen LEADER piloté par le Pays Cœur Entre Deux Mers, Monsieur le Vice Président ajoute qu'il n'a pas d'informations nouvelles à celles du dernier conseil communautaire.

En dernier lieu, il précise que le Pays envisage de rééditer l'organisation d'un spectacle lors de la semaine du Développement Durable.

#### **8.3) Exposé de Madame la Vice - Présidente en charge du Social et de la Solidarité**

Madame la Vice - Présidente fait savoir que la Commission Enfance Jeunesse et la Commission CIAS (portage de repas à domicile) se sont respectivement réunies le lundi 7 décembre et le mardi 8 décembre 2009. Des conclusions et des informations complémentaires seront transmises prochainement.

#### **8.4) Exposé de Monsieur le Vice - Président en charge de la Vie Associative**

Monsieur le Vice - Président annonce que la commission vie associative s'est réunie dernièrement afin de fixer la liste des associations d'intérêts communautaires 2010, actée dans la délibération n°47/12/09.

Il rappelle qu'un questionnaire a été remis aux élus afin de resituer les missions et les perspectives de la politique publique, sportive et culturelle communautaire : à ce jour cinq documents ont été ramenés.

Concernant la lecture publique et le réseau des bibliothèques, Monsieur le Vice-Président fait savoir que le cabinet Emergences Sud a restitué son diagnostic et des propositions le 7 décembre 2009 (phase I et II).

Madame Nathalie Aubin rajoute que des propositions chiffrées liées aux différents « scénarii » de ce cabinet d'Etudes, vont être adressées aux mairies courant janvier 2010. Elle leur proposera ainsi d'émettre un avis sur les orientations proposées.

#### **8.5) Exposé de Monsieur le Vice - Président en charge de la Communication**

Monsieur le Vice - Président présente officiellement en rétroprojection le Portail Internet Intercommunal qui sera mis en ligne prochainement. Outil et service de proximité, ce moyen de communication est destiné à valoriser le territoire communautaire tout en offrant aux administrés, un ensemble aussi exhaustif que possible d'informations nécessaires au «Bien vivre en Créonnais» !

#### **8.6) Exposé de Monsieur le Vice - Président en charge du Développement économique, Touristique et du Patrimoine**

Monsieur le Vice - Président annonce qu'une réunion d'information sur la Taxe de séjour est organisée le vendredi 18 décembre avec l'ensemble des secrétaires de mairie du territoire en présence de Monsieur le Trésorier. Elle sera animée par Marie-Noëlle Guollo, technicienne de l'OTEM.

Monsieur le Vice-Président fait savoir que chaque commune a remis ses fiches de recensement de besoins signalétiques à la Communauté de Communes afin de respecter le calendrier de l'étude signalétique dont l'achèvement est prévu en septembre 2010. Dès lors chaque municipalité (avec la Communauté de Communes) pourra se déterminer dans la poursuite (d'ailleurs la Communauté de Communes du Brannais souhaiterait s'associer à ce projet).

En dernier lieu, Monsieur le Vice- Président mentionne que le Cabinet Deschamps va rendre d'ici un mois un projet chiffré relatif à l'aménagement du parking de la Maison du Patrimoine à Sadirac.

**8.7) Exposé de Monsieur le Vice - Président en charge de l'aménagement de l'espace, du logement, de l'urbanisme et des services publics.**

Monsieur le Vice - Président informe qu'il prépare avec Madame Dubos du CIAS, le cahier des charges du projet OPAH afin de lancer une consultation de bureaux d'études début janvier.

Monsieur le Vice - Président rappelle l'inauguration du logement Emmaüs de Saint Genès de Lombaud prévue le 21 décembre à partir de 18h30.

**8.8) Exposé de Monsieur le Vice - Président en charge de la voirie, des déchets et de l'eau**

Monsieur le Vice - Président fait savoir que le dossier relatif à la remise en état de «la voirie communautaire» avant rétrocession aux 4 communes concernées, est engagé : la réalisation des travaux dépendra des disponibilités de la société STR retenue pour le marché.

**9) Divers**

Avant de clore la séance, Monsieur le Président fait connaître (suite à la demande d'un élu), que la Communauté de Communes n'a pas fait appel à la ligne de trésorerie en 2009.

De plus il précise (après vérification auprès d'organismes prêteurs) que les associations peuvent disposer sous certaines conditions d'une ligne de trésorerie ainsi que le recours à des facilités de « caisse » dont les conditions peuvent être négociées.

**Fin de la séance 22h45**